

SESSAD Spécialiste : SSEFS 38

4 rue Voltaire
38320 EYBENS

☎ 04 76 03 11 79 📧 ssefs38@lespepsra.org

Pôle sensoriel PEP SRA

À qui s'adresse le SSEFS 38 ?

Le SSEFS (service de Soutien à l'éducation Familiale et à la scolarisation) accompagne les jeunes de 10 à 20 ans déficients auditifs avec ou sans troubles associés.

L'orientation par notification au SSEFS est prononcée par la MDA. L'admission est prononcée par la direction du service après un entretien.

Composition de l'équipe

Directrice, Directeur adjoint

Coordinatrice de service

Assistante sociale

Secrétaire

Médecin ORL conventionné avec l'hôpital

Psychologue

Éducatrice spécialisée

Coordinatrice insertion socioprofessionnelle

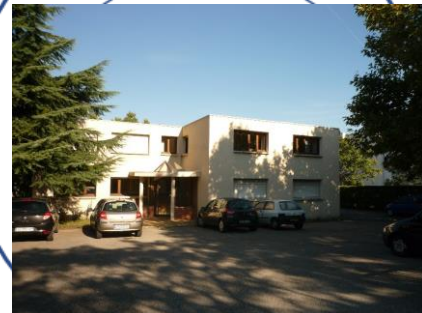
Enseignante

Codeuse LPC

Interprète LSF

Agent d'entretien

Une logique de partenariat associant les orthophonistes libérales avec conventionnement SSEFS, les Ets scolaires du second degré, les organismes sociaux et médico-sociaux, le secteur libéral, sanitaire, d'apprentissage et professionnels, les communes, les associations de parents, le rectorat, l'université...



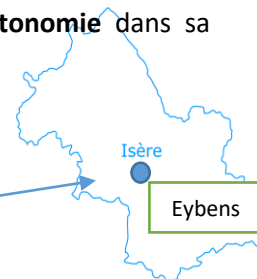
Les missions du SSEFS depuis 1999

Assurer un accompagnement individualisé du jeune, afin de lui permettre dans son parcours :

- De **développer tous ses potentiels** et **soutenir son développement personnel** en milieu ordinaire
- De bénéficier d'un **soutien adapté en aide à la communication**
- De **soutenir sa scolarité, ses études** en lien avec l'Éducation nationale ou Services Universitaire et son **orientation professionnelle**
- De **favoriser l'inclusion sociale**, préprofessionnelle, professionnelle et l'accès aux droits : éducation, santé, vie sociale, travail, culture, sport
- D'acquérir un **maximum d'autonomie** dans sa

Jours et horaires d'ouverture

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de
13h30 à 17h,
Le vendredi jusqu'à 16h



SOLIDARITÉ / ÉGALITÉ / CITOYENNETÉ / LAÏCITÉ

www.lespepsra.org

Résumé du projet de service

Dans le but d'une inclusion sociale, le SSEFS 38 (service de Soutien à l'Éducation familiale et à la scolarisation) offre aux jeunes déficients auditifs avec ou sans troubles associés et leurs familles des moyens de compensation du handicap.

Les spécificités du travail du SSEFS 38

Sur la base du projet individuel d'accompagnement codécidé avec les représentants légaux et évalué périodiquement, des actions sont menées dans les différents lieux de vie de la personne accompagnée avec la prise en compte de la vie familiale, scolaire et sociale.

L'accueil se veut personnalisé, ainsi le SSEFS 38 accueille le jeune, ses représentants légaux et/ou le jeune majeur avec la volonté de modalités d'accompagnement individualisées souples et évolutives dans le temps afin de répondre au mieux aux demandes exprimées et besoins repérés.

L'accompagnement peut être au long cours et les professionnels peuvent intervenir de façon modulaire en fonction des compétences et possibilités du jeune.

Pour faciliter les relations avec la famille et partenaires, un référent-coordonnateur est nommé : c'est un interlocuteur repéré qui recueille les attentes de la famille et assure le suivi et la coordination d'actions.

Le travail du service va au-delà de l'accompagnement individualisé du jeune, dans la mesure où les actions codécidées avec les représentants légaux, nécessitent des temps de concertation, de coordination avec des partenaires repérés dans le parcours du jeune. Les représentants légaux restent les acteurs principaux du projet.

Actions individuelles et/ou collectives proposées dans un accompagnement global de la personne avec une visée inclusive au sein de la société

- Expertise et conseils, sensibilisation autour de la déficience auditive
- Aide à la communication dans la classe (LPC – LSF) et ponctuellement hors de la classe selon le projet du jeune
- Séance orthophonique individuelle avec des praticiens libéraux conventionnés avec le service
- Aide aux démarches des droits de la personne handicapée
- Temps de concertation et de coordination avec les personnes intervenant dans le parcours du jeune
- Soutien dans les démarches d'orientation en lien étroit avec l'Éducation nationale
- Accompagnement pédagogique
- Temps éducatif individuel ou collectif
- Soutien psychologique ponctuel ou régulier.
- Groupes de parole à destination des : parents, jeunes, fratrie, famille
- Regroupements, ateliers par thématiques en direction :
 - des jeunes et leurs parents, des jeunes et le monde professionnel
- Après la sortie du service (CASF) : un appui, au jeune et à sa famille en lien avec les services administratifs et sociaux compétents, dans les démarches nécessaires pour faciliter l'inclusion sociale et professionnelle.